



Pension alimentaire et non presentation de l'enfant

Par **chrisetceline**, le **08/02/2016** à **15:32**

bonjour voila j'ai un fils qui porte mon nom je ne l'ai pas vu depuis 2008 maintenant il devrait avoir 18 ans je sais pas ou il habite ,et voila que je recoit une saisi sur salaire de 3900 euros de pension alimentaire a partir de 2010 biensur quand la mere n'a plus voulu que j'ai des contact avec lui, j'ai arreté de payer et j'ai voulu enlevé mes droit de pere mais le dossier est parti au oubliettes

Par **cocotte1003**, le **08/02/2016** à **17:21**

Bonjour, si la question est de savoir si la saisie est normale, et bien effectivement oui. Pension alimentaire et droit de visite n'ont rien à voir. Si vous vouliez voir votre fils, il fallait porter plainte pour non présentation d'enfant. Si vous êtes bien le père de cet enfant, il est normal de payer pour son éducation, que vous le vouliez ou non, il est votre fils, cordialement